

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 27 août 2021

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. VOISIN Stéphane, Mme YVERNAULT Murielle

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice (a donné pouvoir à Mme YVERNAULT Murielle), Mme CAILLAUD Séverine, Mme SIMONNEAU Agnès

Absents : M. LUCAT Jean-Philippe, M. RENAUD Gérard

Mme Cécile MAURICI est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 25 juin 2021

Le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2021 est lu et approuvé.

2. Election du 2ème adjoint au maire

Mme le maire explique au conseil municipal que Mme Agnès SIMONNEAU a démissionné de son poste de 2^{ème} adjointe, démission acceptée par Mme la Préfète le 6 août 2021. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

<u>1er tour de scrutin</u>	
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Est proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée Mme Cécile MAURICI.

3. Indemnités des élus

Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 contre, décide de reconduire les indemnités votées le 4 juin 2020, soit 43% pour le maire et 16% pour les trois adjoints de l'indice terminal de la fonction publique.

4. Tarifs de la cantine et de la garderie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie, soit :

cantine enfant	3,00 €
cantine adulte	5,50 €
garderie	57 € / trimestre
garderie occasionnelle	1,70 € / jour

5. Virements de crédits sur le budget eau assainissement 2021– DM 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le virement de crédits suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Reversement aux agences de l'eau – redevances pour modernisation de réseaux de collecte			706129	500,00
Réseaux	61523	500,00		
Investissement dépenses		500,00		500,00
	Solde	0,00		

6. Création d'une régie unique de recettes et suppression des 3 régies

Suite à la modification du régime des régies, il est proposé de regrouper les 3 régies existantes, pour la location salle des fêtes, pour les photocopies et pour la location de matériel (tables, bancs et chaises), en une seule régie. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer une régie unique et de supprimer les 3 régies existantes à compter du 20 septembre 2021.

7. Dispositif « Boost comm'une »

Le département de la Creuse a mis en place un fonds de solidarité en faveur des communes pour les années 2020 à 2022, destiné à subventionner certains types de travaux (sur bâtiments communaux, espaces publics et voirie). Avec ce dispositif, la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine est susceptible de bénéficier d'une aide de 20% plafonnée à 30 000 € sur la durée du contrat. Les opérations devront être achevées au 31/12/2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer 3 dossiers :

a. Dossier n°1 : drosses réparations de la voirie

Les travaux concernent :

- Le chemin d'accès aux lagunes du village du Dognon (parcelle communale n° AH 6),
- La partie du chemin desservant la station d'épuration du village de l'Age-Troinet,
- La partie de la voie communale n° 37 qui dessert le village du Grand Bessac ainsi que la partie de la voirie située de l'autre côté de la RD73,
- L'aqueduc de la piste de Gacheny,

Le montant estimatif des travaux s'élève à 37 659,51 € HT

b. Dossier n°2 : changement de fenêtres

Ces travaux concernent le remplacement :

- de la vitrine du salon de coiffure,
- des fenêtres du bar et de la cuisine de la salle des fêtes,
- des fenêtres de la salle du conseil municipal.

Le chiffrage des travaux s'élève à 25 349,20 € HT soit 30 419,04 € TTC.

c. Dossier n°3 : aménagement de trottoirs caniveaux devant l'école

Mme le maire présente le chiffrage des travaux dont le coût s'élève à 5 330,60 € HT soit 6 396,72 € TTC.

8. Site internet de la mairie

Il est proposé de refaire le site internet de la commune afin notamment qu'il soit mieux sécurisé. Centre-France (La Montagne) propose un site clé en main pour 2 627 € HT pour le développement du site la première année, puis 327 € HT/an pour les abonnements annuels aux services relatifs, aux noms de domaine et aux services d'hébergement, de sécurisation du site et de maintenance.

Mme la maire explique que ce projet est éligible au plan de relance et propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Centre-France d'un montant de 2 627 € HT et décide de solliciter une subvention au titre de l'axe 3 de l'enveloppe FITN7 du plan de relance à hauteur de 100%.

9. Location des locaux de la boulangerie et de l'habitation

Le maire rappelle au conseil municipal que le bail précaire avec Monsieur Fabrice Chanard, boulanger pâtissier à la Souterraine a expiré le 31 août 2021. Il accepte de poursuivre cette activité de dépôt de pains pâtisseries pour une période de 6 mois, ce qui nécessite l'établissement d'un nouveau bail précaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir un nouveau bail précaire entre la commune de St-Maurice-la-Souterraine et M. Fabrice Chanard, boulanger pâtissier, prenant effet le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 6 mois et fixe le montant du loyer à 550 € par mois, soit 200 € pour la partie commerciale et 350 € pour la partie habitation.

10. Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent et relative au recrutement d'un agent contractuel

Un agent en CDD à 26h a été recruté à la rentrée 2020 pour l'année scolaire. Afin de permettre des CDD plus longs, voire de signer un CDI au terme de 6 ans de CDD, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 26h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création, à compter du 15 septembre au tableau des effectifs, d'un emploi permanent d'un agent polyvalent en milieu rural, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

11. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Mme le maire explique au conseil municipal que suite à la démission d'un agent du service technique, il est nécessaire de le remplacer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-I-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

12. Travaux à la station de pompage

Mme le maire fait état des fissures constatées dans le réservoir de la station de pompage de la Ramade qui donnent lieu à des infiltrations d'eau. Elle présente un devis de l'entreprise SEGEC comprenant des travaux extérieurs (drainage et réfection des canalisations) et des travaux intérieurs (remplacement de la ventilation et du trop-plein et vidange) d'un montant de 19 270 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'offre de l'entreprise SEGEC.

13. Convention avec Dorsal concernant l'installation d'une armoire place de la fontaine

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le maire à signer la convention de droit d'usage suite à l'installation d'une armoire au bourg dans le cadre du déploiement de la fibre.

14. Demande de subvention pour la désinfection des eaux du captage de Bois

L'agence de l'eau Loire Bretagne peut subventionner à hauteur de 50% la mise en place de l'unité de désinfection des eaux du captage de Bois, dont le coût estimatif s'élève à 18 000 € HT. Ces travaux sont déjà inclus dans le marché de construction de la station de neutralisation.

C'est une aide supplémentaire proposée par l'agence de l'eau permettant de compenser le surcoût par rapport à l'estimation des travaux.

15. Demande de subventions pour la mise en place d'un compteur de sectorisation dans le bourg

Mme le maire explique au conseil municipal que l'installation d'un compteur de sectorisation au niveau du stade améliorerait la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable. Le montant de ces travaux s'élève à 6 500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'installation d'un compteur de sectorisation au niveau du stade et décide de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne (70%) et du département de la Creuse (10%).

16. Points d'information

▪ Travaux de viabilisation du lotissement Les Aubépines

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le chantier, une expertise contradictoire a été demandée à la protection juridique de la commune (Groupama) afin que les problèmes soient réglés avec les entreprises avant la réception des travaux. Le rapport de l'expert a été transmis au conseil municipal le 10 août.

▪ Ecole

L'alarme prévue a été installée.

L'architecte, Mme Viravaud, travaille sur le projet de réaménagement de l'école pour abriter la garderie et la classe du préfabriqué et présentera des ébauches en septembre à la commission école.

▪ Création d'un espace multi-services

La commune a reçu l'accusé de réception de la demande de subvention à la communauté de communes, qui a adopté son règlement d'intervention le 29 juin 2021 (mise en place d'une aide de 30% du montant total des dépenses HT avec un plafond d'aide de 30 000 €). Le dossier reste en attente de la réponse à la demande de subvention de la région Nouvelle Aquitaine.

▪ Réparation des buses dans le périmètre rapproché du captage de Bois

Des buses d'évacuation des eaux pluviales sont écrasées dans le périmètre rapproché du captage de Bois, vraisemblablement du fait qu'elles n'ont jamais été enterrées assez en profondeur. Des travaux de remise en état sont nécessaires, des devis ont été demandés et des contacts ont été pris avec le propriétaire et l'exploitant de la parcelle et avec les services administratifs compétents (ARS, DDT).

▪ Marché des producteurs et créateurs locaux

Un marché des producteurs locaux au eu lieu le dimanche 29 août.

Il est prévu d'organiser un marché d'automne le 24 octobre et un marché de Noël le 12 décembre.

- **Journées du patrimoine 2021**

Dans le cadre des journées du patrimoine, l'office de tourisme du pays sostranien organise une visite guidée de l'église de Saint-Maurice et de la nécropole gallo-romaine de la Betoulle le dimanche 19 septembre à 14h30.

- **Dépôts sauvages**

Des dépôts sauvages d'ordures continuent d'être constatés dans la commune. Ils sont systématiquement signalés à la gendarmerie et à Evolis23. Une signalisation rappelant les amendes encourues sera installée à proximité des containers du bourg.

- **Déviations de la RN145 par le bourg le 22 septembre**

La DIRCO (direction interdépartementale des routes du centre-ouest) a besoin d'intervenir sur la RN145 à hauteur du rond-point de la Croisière. Cette intervention nécessite une déviation de la RN145 par le bourg la journée du mercredi 22 septembre 2021. La signalisation sera assurée par la DIRCO.

- **Vie intercommunale**

Les comptes rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance,
Cécile MAURICI